

LE MESSAGEUR SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINÉ-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

C. F. T. C.

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret.

DIMANCHE 5 MAI, A LA MONTAGNE

Grande Journée Syndicale

à l'occasion de la

FÊTE CHRÉTIENNE DU TRAVAIL

Sous la présidence du Camarade L. BUERNE, Président de l'U. R. T. C. O.

PROGRAMME

A 10 Heures. — Église paroissiale :

Messe avec allocution sur l'Encyclique "Rerum Novarum".

A 11 h. 1/4. — Hôtel des Terrasses, Rue Violin, La Montagne :

Causerie par L. BUERNE, Président de l'U. R. T. C. O.

APRÈS-MIDI, à 15 h. 30. — Salle du Patronage "La Montagne" :

GRAND CONCERT

avec le gracieux concours de la Troupe Artistique Nantaise, lauréats du Conservatoire

Le 9 Mai, à 17 heures. — Salle du Patronage :

Tirage de la Tombola. — (Tous les Carnets gagnent)

CAMARADES SYNDIQUÉS, SYMPATHISANTS,

c'est votre devoir de participer à cette journée syndicale

UN SUCCÈS

La Semaine Anglaise

dans les Magasins de Nouveauté et Spécialités qui s'y rattachent

Enfin les désirs de nos syndiqués des magasins ci-dessus visés sont comblés, et aussi ceux des non syndiqués (trop nombreux hélas) : la Semaine Anglaise leur est accordée à partir du 1^{er} lundi de mai. Ils vont donc pouvoir profiter des beaux jours.

Nous n'avions pas perdu cette affaire de vue depuis le moment où les Syndicats Patronaux et nos syndicats d'Employés étaient tombés d'accord pour une nouvelle distribution des heures de travail, sous condition d'obtenir un décret ministériel astreignant à la même mesure tous les commerçants faisant le même genre d'affaires.

Les formalités dans les Ministères étant toujours fort longues, des visites assez fréquentes furent faites près de l'Inspecteur du Travail, pour essayer d'activer, mais l'on ne voyait rien venir, les beaux jours arrivaient et l'impatience des Employés augmentait. Mais nous ne voyions pas paraître le décret ministériel si attendu. Cependant nous ne perdions pas contact avec les chefs de maisons et à chaque rencontre, nous parlions de la fameuse Semaine Anglaise dont l'application tardait à venir. Ce contact nous fit connaître leurs bonnes dispositions et aussitôt nous en profitâmes en écrivant le 17 avril la lettre que nous reproduisons plus loin, à M. Ganuchaud, président du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté ; nous connaissions toute la sympathie qu'il a pour les employés, nous savions, à l'avance, que nous pouvions compter sur son concours et qu'il mettrait à notre disposition la haute autorité dont il jouit parmi ses pairs.

Notre attente ne fut pas déçue, M. Ganuchaud réunit de suite les membres du Syndicat Nantais de la Nouveauté et la conclusion fut que le dit Syndicat patronal consentait à accorder ce que les Syndicats d'Employés demandaient, et ce sans attendre la parution du décret ministériel.

Il convient donc d'adresser tous nos remerciements aux membres du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des spécialités qui s'y rattachent pour leur geste si élégant, et plus particulièrement à leur Président qui a si aimablement soutenu notre cause.

C'est avec un véritable plaisir que l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, s'acquitte de cette obligation et elle est heureuse de saluer cette collaboration et cette bonne entente qui est à la base de la doctrine de la C.F.T.C.

C'est au tour de tous nos syndiqués, et nous dirons même, et mieux, au tour de tous, syndiqués ou non, de montrer leur reconnaissance en mettant plus de dévouement, d'ardeur et de ponctualité dans l'accomplissement de leur tâche journalière. Car il ne faut pas oublier que s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs.

Le Président de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, LÉON BUERNE.

Nous donnons ci-dessous le texte des correspondances échangées :

Nantes, le 17 Avril 1929.

Monsieur le Président du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent.

Monsieur le Président,

Par des accords signés en Septembre et Octobre 1928, le Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté avait consenti à accorder à ses employés le bénéfice de la semaine anglaise par une distribution nouvelle des 48 heures de travail en 5 jours 1/2 avec 2 heures pour le déjeuner. Mais la mise en application de cet accord était subordonnée à l'obtention d'un décret ministériel ratifiant le dit accord et l'imposant à tous les magasins de la profession.

Les démarches ont été faites à cette intention et les pièces ont été déposées au Ministère du Travail, fin octobre 1928. Le Conseil d'Etat sous l'inspiration duquel doivent être arrêtés les termes du décret n'a pas encore fait connaître les résultats de ses délibérations, ce qui ne saurait tarder.

Nous venons demander aux Membres du Syndicat Nantais du Commerce et de la Nouveauté s'ils ne consentiraient pas à devancer la parution du décret attendu, en accordant, dès le 1^{er} Mai prochain, la semaine anglaise à tous leurs employés, suivant les accords précités.

Voilà les beaux jours, l'heure d'être mise en vigueur à la fin de la semaine ; tous nos camarades s'apprêtent après la semaine anglaise et nous serions très heureux, si, dans un beau geste, renouvelant celui que vous avez déjà consenti et le complétant, vous consentiez à leur accorder cette faveur dès le 1^{er} Mai et vous pouvez être assurés à l'avance de toute leur reconnaissance.

Dans l'attente d'une réponse favorable, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, LE PRÉSIDENT,

Pour le Syndicat des Employés des Deux Sexes, LE SECRÉTAIRE.

Nantes, le 25 Avril 1929.

Monsieur Buerne,

Président de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Cher Monsieur,

Je suis heureux de vous annoncer la solution favorable qui a été donnée, par mesure de bienveillance, à notre personnel, pour la semaine anglaise.

Or, donc pour la généralité des maisons (car j'en connais certaines qui sont décidées à n'adopter cette semaine anglaise qu'à la suite du décret) la semaine anglaise partira du Lundi 6 mai, et les heures de travail sont fixées ainsi que l'indique la circulaire ci-incluse, qui a été envoyée à tous les membres du Syndicat.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,

Signé : G. GANUCHAUD.

..

Nantes, le 25 Avril 1929.

Monsieur G. Ganuchaud,

Président du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre estimée de ce jour me faisant connaître officiellement la solution favorable donnée, sans attendre la parution du décret ministériel, et par mesure de bienveillance, à ma requête du 17 courant, relative à une nouvelle répartition des heures de travail (48 par semaine) en 5 jours 1/2, pour les employés de vos magasins et des magasins adhérents au Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté, ce qui leur permettra de disposer, dès le 6 Mai, de la 1/2 journée du lundi matin.

Au nom de tous les employés, je vous en remercie ainsi que tous les membres du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent. Connaisant le désir de bonne collaboration existant dans le sein de votre Syndicat, je ne doutais pas de la solution et le geste qu'il vient d'accomplir me fournit la preuve que je ne m'étais pas trompé.

Je ne voudrais pas terminer ma lettre, Monsieur le Président, sans vous remercier, personnellement, de tout l'appui que vous m'avez accordé en la circonstance et du bienveillant accueil que vous m'avez toujours réservé. Je vous en suis reconnaissant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

LÉON BUERNE,

Président de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

En même temps que se poursuivaient, près du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté, les négociations pour l'obtention, à partir de Mai, de la semaine anglaise, nous recevions de M. l'Inspecteur divisionnaire du Travail, la lettre suivante que nous reproduisons en la fai-

C. F. T. C.

Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, Rue de Bel-Air — NANTES

JEUDI 9 MAI, JOUR DE L'ASCENSION

Au Siège de l'U. N., 6, Rue de Bel-Air

Fête Chrétienne du Travail

MATIN, à 7 heures. — Messe à l'Église Saint-Similien.

8 h. 15. — Petit déjeuner en commun (6, Rue de Bel-Air).

9 heures. — Conférence par M. Tony CATTÀ.

10 heures. — Assemblée générale extraordinaire du Conseil de l'U. N.

sant suivre de l'énoncé du projet de Décret et de la correspondance qui s'en est suivie.

L'affaire suit donc son cours, mais quand le Décret paraîtra-t-il à « l'Officiel » ? C'est autre chose. Quoiqu'il en soit, maintenant nous aurons la patience voulue puisque la bienveillance des chefs de maison a accordé, dès maintenant, ce qui nous était permis d'espérer dans plusieurs semaines, et peut-être des mois.

Nantes, le 20 Avril 1929.

L'Inspecteur Divisionnaire du Travail de la 7^e Circonscription à Monsieur le Président de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens.

Monsieur le Président,

M. le Ministre du Travail vient de m'adresser le texte ci-joint d'un projet de décret sanctionnant l'accord intervenu entre : le Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent, et le Syndicat des Marchands de Confection, Nouveauté et Mercerie de Nantes, d'une part, et l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, et le Syndicat des Employés des deux sexes, d'autre part.

Je vous serais obligé de me faire connaître aussitôt que possible si ce texte vous paraît conforme à l'accord précité et s'il vous donne satisfaction.

Il y a intérêt à ce que votre réponse ne soit pas différée afin de ne pas retarder l'envoi du projet de décret au Conseil d'Etat qui, obligatoirement, doit être consulté et donner son avis.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Inspecteur Divisionnaire :

Signé : GILLET.

PROJET DE DECRET

Portant règlement d'administration publique pour l'établissement d'un régime uniforme de répartition du travail dans le commerce de détail de nouveautés, confection et mercerie de la Ville de Nantes.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales :

Vu la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures ;

Vu l'accord intervenu entre le Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent, et le Syndicat des Marchands de Confections, Nouveautés et Mercerie de Nantes, d'une part, et l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, et le Syndicat des Employés des deux sexes, d'autre part.

Vu les demandes formulées par les signataires de l'accord susvisé ; Le Conseil d'Etat entendu :

Décret :

Article premier. — Dans toute l'étendue de la Ville de Nantes, pour tous les établissements ou parties d'établissement où s'exerce le commerce de détail des marchandises ci-après : Nouveautés et spécialités qui s'y rattachent, confection et mer-

DIMANCHE 26 MAI 1929 — 6, RUE DE BEL-AIR

GRANDE KERMESSSE

Organisée par les Syndicats Professionnels Féminins avec le Concours de l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens

NOMBREUSES ATTRACTIONS

Loteries Nouvelles — Manèges de Bicyclettes (gros succès)

Grand Théâtre Artistique

par le Cercle Théâtral des Familles

Théâtre Comique

Comptoirs Variés — Pêche à la Ligne — Jeu des Ficelles — Tir du Chasseur chanceux, etc.

GRAND BUFFET - TERRASSE - CREMERIE

Retenez bien la date : **Dimanche 26 Mai, à 13 h. 30**, dans un cadre très ombragé. Amenez vos familles, vos amis. Que tous les syndiqués apportent aide et concours à cette Kermesse, le succès de la journée dépend de tous.

cerie, est établi le régime uniforme ci-après de répartition du travail :

Le lundi, de 13 h. 15 à 18 h. 45 ;

Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 h. 15 à 18 h. 45, avec un repos de deux heures consécutives.

Article 2. — Les dispositions du présent décret entreren en vigueur huit jours après sa publication au « Journal Officiel ».

Article 3. — Le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel » de la République Française et inséré au bulletin des Lois.

Nantes, le 22 Avril 1929.

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire du Travail,

Monsieur l'Inspecteur,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 20 courant, nous communiquant le projet de décret sanctionnant l'accord intervenu entre : le Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent et le Syndicat des Marchands de Confection, Nouveauté et Mercerie de Nantes, d'une part, et l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens et le Syndicat des Employés des deux sexes, d'autre part.

L'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens, et le Syndicat des Employés des deux sexes, ont l'avantage de vous faire connaître qu'ils sont complètement d'accord sur les termes du décret, qui sont conformes aux accords précités et qu'ainsi ils ont toutes satisfactions.

Avec nos remerciements. Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, LE PRÉSIDENT,

Pour le Syndicat des Employés des Deux Sexes, LE SECRÉTAIRE.

Nantes, le 22 Avril 1929.

Monsieur G. Ganuchaud,

Président du Syndicat Nantais du Commerce de la Nouveauté et des Spécialités qui s'y rattachent

Monsieur le Président,

Nous recevons une lettre de M. l'Inspecteur Divisionnaire du Travail nous communiquant le projet de décret du Minis-

trère du Travail, au sujet de la semaine anglaise.

Par ce même courrier, nous répondons à M. l'Inspecteur que nous sommes complètement d'accord sur le projet de décret qui nous est soumis et qui n'est que la reproduction de nos accords précédents.

Nous profitons de l'occasion, Monsieur le Président, pour vous confirmer notre lettre du 17 courant et nous complons sur votre bienveillance habituelle pour appuyer notre demande et obtenir des Membres de votre Syndicat une suite favorable.

Nous vous en remercions à l'avance. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments très dévoués.

LE PRÉSIDENT DE L'UNION NANTAISE.

L'Opinion d'un Evêque sur l'Organisation syndicale

Le Syndicat national catholique des Travailleurs de la terre des Pays-Bas a célébré récemment le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Parmi les discours prononcés à cette occasion, nous citons celui du nouvel évêque de Harlem, Mgr. Aengenent, qui, pendant un quart de siècle, a enseigné la sociologie au grand séminaire de son diocèse.

Mgr. Aengenent a voulu montrer sa sympathie à l'égard des syndicats catholiques, car, dit-il, « je considère l'organisation syndicale, comme le mouvement le plus puissant et le plus important de nos jours, qui a droit à l'appui de tous, parce que c'est d'elle que dépendra dans l'avenir l'aspect de la société ».

« Je voudrais faire ressortir, et je ne cesserais de le répéter, que les ouvriers, comme les employeurs ont le devoir, le devoir social de s'organiser ! On ne pense que trop souvent — et pourtant ceci n'est pas exact et peut avoir des conséquences fâcheuses — qu'il suffit d'accomplir ses devoirs religieux. Il est admirable et heureux que la vie religieuse des Pays-Bas catholiques prenne un tel essor, mais je me vois obligé de vous dire que lorsque nous devons rendre compte devant le Juge éternel, il ne suffira pas de dire que nous avons peiné pour le salut de notre âme. Ce n'est qu'une partie du devoir qui nous est imposé. Nous sommes des individus et nous sommes des êtres sociaux. Or, si nous accomplissons nos devoirs religieux consciencieusement, c'est très bien, mais ce n'est que la moitié de notre tâche.

De nos jours notamment, où de puissantes armées nous menacent et veulent déchirer notre société, nous devons tous accomplir notre devoir social et ne pourrions le faire qu'en entrant dans les orga-

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

nisations sociales et notamment dans l'organisation syndicale. L'aspect futur de la société dépend des syndicats. Notre devoir nous impose d'exercer notre influence sur le développement de la société par l'organisation sociale et il arrivera un jour où nous devrons en rendre compte à Dieu.

L'Evêque exprima l'espoir que les ouvriers, qui ne font pas encore partie des syndicats, s'affilieront au plus vite, dans la conviction d'accomplir une œuvre de plus grande importance. « L'espère que tous comprendront mes paroles », ajouta-t-il entre autres.

Mgr Aengenent ajouta également quelques paroles sur le caractère matérialiste qu'on impute quelquefois aux syndicats. « Il est parfaitement en harmonie avec la volonté de Dieu et admissible du point de vue catholique, de rechercher le bien-être matériel, Dieu nous a donné une âme et un corps et il est donc parfaitement en harmonie avec Sa volonté que nous ayons soin de tous deux et on ne peut donc pas prétendre que les syndicats catholiques sont matérialistes. L'action en faveur de l'amélioration des conditions matérielles n'a rien à faire avec le matérialisme. On n'est matérialiste que lorsque l'on recherche le bien-être matériel avant tout, en ignorant et en négligeant les intérêts religieux. »

La voix de l'Evêque de Harlem n'est qu'un nouveau témoignage de l'attitude de l'Eglise catholique à l'égard de l'organisation syndicale, qui est en harmonie avec les principes chrétiens.

L'Internationale Syndicale chrétienne.

CONCOURS-ENQUETE sur la Rationalisation

Nous sommes heureux d'annoncer à tous les membres de nos organisations syndicales qui prennent part au Concours-Enquête sur la Rationalisation (voir le dernier numéro de « Messenger »), que parmi les différents prix qui seront attribués aux lauréats de ce concours, il y en aura

- 2 de 500 francs
- 2 de 200 francs
- 2 de 100 francs

Nous engageons de nouveau tous nos syndiqués à faire ce concours, soit en répondant à toutes les questions, soit en répondant seulement aux questions auxquelles leur expérience immédiate leur permet de répondre.

Nous rappelons que les réponses doivent être adressées au Secrétariat Central, 5, rue Cadet, Paris (9^e), avant le 15 mai 1929.

SOUSCRIPTION

pour l'envoi d'un délégué de l'U. R. O. au Pèlerinage National de la France du Travail à Rome :

Syndicat des Employés du commerce et de l'industrie de Nantes	125 »
Syndicat des Dames employées du commerce et de l'industrie de Nantes	100 »
Syndicat de l'Aiguille, section Sainte-Anne, de Nantes	100 »
Syndicat de l'Aiguille, section Sainte-Marie, de Nantes	25 »
Syndicat des Cheminots de Nantes	10 »
Syndicats féminins de Saint-Nazaire	50 »
Syndicat de la métallurgie de Trignac	10 »
Syndicats féminins de Poitiers	20 »
Union locale des Syndicats de Châtelleraut	50 »
TOTAL	490 »

SOUSCRIPTION

pour les familles de nos camarades d'Halvau :

M ^{lle} Terrien	10 »
Syndicat des Ouvrières de l'industrie de Nantes	25 »
Chatellier Louis	5 »
Quête faite par M. Buerné à une conférence à Sainte-Madeleine	90 »
M. Nau, président de l'Association des Chefs de famille de Rouans, pour une conférence de M. Buerné	100 »
Réminiers Alexis	10 »
Antoine Arsène	10 »
Salmon	5 »
Syndicat de la métallurgie de Trignac	30 »
Union locale des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire (dont détail ci-dessous)	179 »
464 »	
Listes précédentes	550 35
TOTAL	1.014 35

(La souscription est close).

Les dix moyens de tuer une Association

- 1° N'allez pas aux réunions de la Société.
 - 2° Si vous y allez, arrivez tard.
 - 3° Quoi qu'il se passe à la réunion, accusez de faute le bureau.
 - 4° Critiquez ceux qui agissent, vous aurez souvent du succès.
 - 5° N'acceptez jamais un poste.
 - 6° Si vous étiez « quelque chose » vous ne pourriez plus critiquer.
 - 7° Si l'on vous demande votre avis, vous n'en avez pas.
 - 8° Ne faites rien, et quand les autres travaillent, dites que « ça ne marche pas ».
 - 9° Ne vous pressez pas de payer vos cotisations.
 - 10° N'apportez pas de nouveaux membres.
- L'Animateur des Temps Nouveaux.*

Leçon d'une grève

Cette malheureuse cité d'Halvau paye cher l'honneur d'être Halvau-la-Rouge, citadelle du communisme. La présente grève a duré sept mois, d'autres l'avaient précédée, et il serait optimiste d'espérer que les ouvriers d'Halvau auront longtemps la permission de travailler en paix. Du moins, Halvau joue le rôle de « l'île ivre » ; elle dégoûte les autres centres ouvriers du joug moscouteur ; elle n'a pu faire tache d'huile malgré les efforts et les millions de la propagande révolutionnaire. Le texte de l'ordre du jour voté par les grévistes en faveur de la reprise du travail indique que 4 millions ont été dépensés par Moscou en secours, mais nous ne saurons jamais combien ont été dépensés en propagande. La caisse est toujours bien remplie pour cet objet. La Russie ne paye ni ses dettes, ni ses fournitures, c'est ce qui lui permet de disposer d'un argent de poche inépuisable quand il s'agit de semer en France le trouble et si possible la révolte. C'est à Comcarneau que se portent aujourd'hui les commis voyageurs en bolchevisme, mais il en reste pour les autres chantiers. On vient d'en pincer un qui dirigeait à Vichy un coup de main contre les ouvriers du bâtiment qui avaient le tort de travailler de leur métier. Il est certain que le sien est plus agréable et sans doute mieux rémunéré.

Les communistes d'Halvau attribuent leur échec final aux chefs des Syndicats chrétiens, qui ont repris contact avec le Syndicat patronal et qui se sont entendus sans peine avec lui, s'épargnant tant de peines et de souffrances inutiles. Mais les communistes cultivent la peine et la souffrance, ou ils voient le ferment de la révolte. Ce qu'ils redoutent et combattent avant tout, c'est l'entente entre le capital et le travail, au profit réciproque de tous les deux. Les Syndicats libres ont une autre conception. Ils songent à améliorer le sort de leurs membres, ce qui est à la fois naturel et légitime, et ils savent que ce n'est pas en ruinant l'industrie qu'ils obtiendront de meilleurs salaires. La tactique communiste est contraire parce qu'elle vise un but tout opposé, un but politique, auquel l'intérêt du prolétariat est délibérément sacrifié. Elle compte sur la misère comme alliée, elle la développe pour l'exploiter.

Le Journal des Débats.

La Vie Internationale

Réunion du Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

Le nouveau Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, élu au Congrès de Munich, s'est réuni les 10 et 11 janvier, sous la présidence du nouveau président international, M. B. Otte (Berlin), secrétaire général de la Confédération des Syndicats chrétiens d'Allemagne.

Le Bureau s'occupera spécialement des questions ayant trait à la prochaine Conférence internationale du Travail de Genève et décida, en vue de l'attitude à prendre à l'égard des problèmes qui y seront discutés, de consulter les Confédérations affiliées et les Internationales professionnelles intéressées.

Le Conseil de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, composé des représentants de toutes les Confédérations affiliées et des Fédérations professionnelles internationales, sera invité à se réunir les 27 et 28 Mai. Il aura à examiner les questions discutées à la Conférence internationale du Travail et à étudier le problème des différences de salaires et leurs conséquences dans les divers pays.

De plus, l'étude de la Concentration et de la Rationalisation, qui ont fait l'objet des discussions du Congrès de Munich, sera poursuivie dans le cadre de la résolution adoptée.

Le Bureau décida de convoquer au plus tôt la Commission instituée pour l'étude des questions de migration. De plus, la question de la propagande, dans quelques pays encore non-affiliés à l'Internationale, a été étudiée d'une façon approfondie.

Section des Dames

Congrès de l'Union Centrale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye (C.F.T.C.)

L'Union Centrale des Syndicats féminins, 120, rue du Cherche-Midi, Paris, a célébré, du 7 au 10 mars, son Congrès annuel.

DURÉE DU TRAVAIL

Plusieurs rapports ont eu pour objet la durée du travail. Mlle Graff montra comment étaient fixées les heures de travail au temps des corporations. La journée de travail continu (dite maintenant journée anglaise) était peut-être pratiquée à cette époque, mais ne semble pas avoir fait l'objet de règlements. Les conditions de vie actuelle sont totalement différentes de celles du Moyen-Age, mais on peut s'inspirer des principes d'humanité, de bon sens, d'intérêt professionnel bien compris qui étaient alors en usage. M. Martin Saint-Léon, président de séance, insista sur l'importance de l'union entre les divers éléments de la production pour la détermination des conditions de travail.

Le rapport de Mlle Aubert exposa les avantages et les inconvénients de la journée anglaise ; l'auditoire et la présidente,

Mme Meysonnier-Milcent, conclurent à la nécessité de considérer, dans toute modification du régime actuel de travail, les droits de la famille et de la personne humaine.

Dans beaucoup de professions (alimentation, industrie hôtelière, par exemple) la durée du travail dépasse sensiblement huit heures par jour, ainsi que le fit ressortir le rapport des Syndicats de Châtelleraut.

Avec la collaboration de M. Poimboeuf, secrétaire de la Fédération des employés, qui présidait la séance, différentes mesures furent proposées pour diminuer les abus qui existent.

RATIONALISATION

M. Lerolle, à la suite de l'intéressant rapport de Mlle Vion dénonçant le danger de la rationalisation au point de vue féminin : surmenage — méconnaissance de la valeur du travail de la femme — diminution du travail à domicile, etc., félicita les syndicats de s'occuper de cette question, si importante, à laquelle il ne faut pas systématiquement s'opposer : elle peut être favorable au travailleur à condition que sa dignité et ses intérêts moraux soient toujours respectés.

Les syndiqués doivent, ainsi que le montra très clairement Mlle Deprez, apporter leur collaboration à la recherche des meilleures méthodes de travail, et nos syndicats ont là aussi un rôle important à jouer en France, et même au-delà, puisque la rationalisation est un problème international, et que nos organisations par la C. F. T. C. font partie de la C. I. S. C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens). Mme Bénard, présidente de séance, et M. Pérès, secrétaire adjoint de la C. F. T. C., donnèrent d'utiles indications pour que la question de la rationalisation soit étudiée dans les cercles d'études.

STABILISATION

Mlle Dubourdeaux montra que la stabilisation a ramené le franc au cinquième de sa valeur ; le coût de la vie est supérieur au coefficient cinq, mais beaucoup de salaires lui sont inférieurs.

M. Tessier, président de la séance, signala qu'il serait nécessaire que les Commissions du coût de la vie opèrent toutes d'après les mêmes méthodes et sur la base du budget normal d'une famille ouvrière.

APPRENTISSAGE

Les heureuses modifications apportées à l'apprentissage par la loi du 20 mars 1928, notamment l'obligation du contrat écrit, l'assistance des apprentis aux cours professionnels, furent exposées par Mlle Beckmanns.

M. l'abbé Sejalon dirigea avec une grande compétence l'échange de vues qui suivit le rapport.

ACTION DES SYNDICATS DE L'ABBAYE

A la clôture du Congrès, Mlle Simon exposa les réalisations obtenues en province par les filiales de l'Union Centrale qui s'étendent dans plus de 50 villes et groupent plus de 100 syndicats.

Mlle Graff, secrétaire générale, présenta le rapport moral, qui mit en relief l'activité des Syndicats et les nombreux services qu'ils rendent à leurs adhérents. L'auditoire eut la joie d'entendre les paroles si vibrantes de M. A. Champetier de Ribes, qui rappela l'affectueux intérêt que depuis plus de vingt ans il porte aux syndicats de l'Abbaye.

Il montra que les organisations professionnelles doivent arriver à être intégrées dans l'Etat, mais cela suppose que la profession soit organisée.

Il faut donc travailler à développer les syndicats sans défaillance, sans découragement, et nous devons réussir car nous apportons la charité dans toutes les améliorations que nous voulons obtenir et nous possédons la vérité qui s'impose à la société moderne, comme elle s'est imposée autrefois.

Au début du Congrès, M. le chanoine Courbe, sous-directeur des œuvres diocésaines, avait de nouveau apporté aux syndicats les encouragements de l'Eglise et avait affirmé que celle-ci s'intéresse au travail parce qu'il est source de mérite et d'action, bénit les travailleurs qui agissent en chrétiens, et protège particulièrement les femmes qui, dans la profession, rencontrent tant de difficultés.

M. le chanoine Flaus, supérieur des chapelains du Sacré-Coeur de Montmartre, montra à la fin du Congrès que l'Eglise ne s'occupe pas directement des syndicats, mais nous enseigne les principes qui seuls permettront une action syndicale féconde et durable : c'est seulement par la force du christianisme que la société pourra être transformée, et nous devons chercher à y contribuer de tout notre pouvoir.

La Vie Syndicale

Une bonne nouvelle ! Les travailleuses, dans la nouveauté, ont obtenu la semaine anglaise le lundi matin. Nous nous réjouissons de cette mesure, qui nous permettra de nous donner un peu plus à notre foyer, et remercions tous ceux qui ont si bien travaillé pour arriver à ce résultat. Voilà de l'action syndicale.

Une autre action vraiment syndicale, et que beaucoup ont comprise, c'est d'avoir envoyé au syndicat les renseignements nécessaires pour se faire inscrire sur la liste des électeurs au Conseil des prud'hommes. Nous les félicitons de leur action très nécessaire, afin de faire passer des candidats de notre choix, qui sauront le cas échéant prendre en mains nos intérêts et les défendre si besoin en est.

Plus près de nous, avant cette date, nous avons à signaler un événement qui se présente sous une apparence plus joyeuse et qui, cependant, a une répercussion sérieuse, car de son succès dépend le repos de bien

des travailleuses et l'équilibre financier du syndicat.

Vous l'avez deviné, je veux vous parler de la kermesse. Eh ! oui, notre kermesse se prépare, vous l'avez vu en première page, aussi ce n'est point mon intention de vous énoncer de nouveau la date, le lieu, les attractions. Mais c'est un appel pressant que je fais à toutes les bonnes volontés. Oui, avec ardeur, avec zèle, avec célérité, mettez-vous à l'œuvre et faites pour la kermesse de multiples et jolies choses.

Promenade Syndicale

La promenade annuelle aura lieu le dimanche 7 juillet et nous fera visiter la Corniche vendéenne.

Départ à 6 h. 1/4 de la rue de Bel-Air. Messe à 8 m. 1/2 à Machecoul, et en route pour Saint-Gilles par La Garnache, Châlans, Sion et Croix-de-Vie.

Déjeuner à Saint-Gilles. Retour par Commequiers, Saint-Christophe, Froidfonds, Touvois et Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Tous frais compris : 25 francs. Nous recevrons les inscriptions à la Permanence, du 1^{er} au 30 juin. Les places seront numérotées selon la date de l'inscription.

Maisons de Vacances

A Pornichet ; Notre-Dame des Grèves ; Denée, en Maine-et-Loire, près du sanctuaire de N.-D. de Béhuard ; Pellevoisin ; Pontchâteau ; Saint-Etienne-de-Corcoué ; Le Cormier.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence.

Mariages

Mlle Marie Richard avec M. Auguste Lecourtaize, le samedi 27 avril.

Mlle Augustine Dupé avec M. Joseph Malary, le 6 avril.

Nos affectueuses félicitations et nos meilleurs vœux.

INDRET

Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret

Siège social : Rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Permanence et bibliothèque ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/4 à 11 h. 1/4, par la J. S. C.

CALENDRIER DU MOIS DE MAI

Samedi 4 mai : Réunion de la J. S. C., au siège social ; causerie par J. Nicolas.

Dimanche 5 mai : Fête du Travail ; concert.

Lundi 6 mai : Réunion du Conseil au siège social.

Jeudi 9 mai : Fête du Travail à Nantes, au siège des Syndicats chrétiens, 6, rue de Bel-Air.

Samedi 18 mai : Réunion de la J. S. C. et cercle d'études.

Lundi 20 mai : Réunion du Conseil au siège social.

Samedi 1^{er} juin : Réunion de la J. S. C.

Lundi 3 juin : Réunion du Conseil au siège social.

ECHO DE NOS REUNIONS

Assemblée générale du 3 avril

Ayant répondu au pressant appel de leur président, nos syndiqués vinrent nombreux assister à notre réunion générale, qui se tenait salle de l'Hôtel des Terrasses. Qu'ils en soient félicités, ainsi que les membres J. S. C. qui, eux aussi, furent nombreux à entendre et applaudir les chaudes paroles des militants de notre organisation syndicale.

La séance est ouverte à 18 heures. Notre trésorier fit son compte rendu de caisses syndicales et de solidarité.

Nous ne voudrions pas passer sous silence toute l'âme et l'ardeur que mit notre jeune trésorier à donner l'état de son coffre-fort. Espoir de demain, dirai-je, jeune militant qui sera, nous l'espérons, digne de ses fonctions ; il est bien juste qu'il soit à l'honneur, car combien de fois a-t-il été à la peine, occupant un poste souvent bien ingrat et dont les difficultés sont si mal connues.

Puis compte rendu financier sur la marche de la caisse de solidarité pendant l'année passée ; nous avons payé vingt-cinq indemnités de naissance à nos amis qui qui eurent la joie d'être papas. N'oublions pas que nous n'avons pas demandé un seul sou de supplément à nos syndiqués.

Malheureusement, les avantages nombreux existant dans notre organisation, tous ne les comprennent pas. Espérons encore que bien des cœurs se rallieront à nous et se rassembleront sous notre étendard de paix, de justice et de charité.

A son tour, le secrétaire de propagande fit son rapport sur la construction de notre salle syndicale (devis des entrepreneurs, etc.). Ne faut-il pas rendre compte à tous ceux qui contribuent, si modestement soit-il, à l'édification de la « Maison syndicale ». Aussi, pour cette inauguration, tous les syndiqués seront présents à cette grande journée syndicale, qui sera présidée par nos amis L. Buerné, l'un des artisans de notre œuvre, et A. Michel, secrétaire fédéral, sans oublier un délégué officiel de la C. F. T. C. de Paris.

Il parla encore de notre concert du 5 mai, ainsi que de notre tombola du 9 mai. Que tous retiennent bien ces deux dates.

Avant de clore son rapport, le secrétaire parla du Congrès d'Angers, ainsi que du service d'achat en commun que nous avons organisé, afin de pouvoir procurer quelques avantages sur les achats de conserve à nos amis du syndicat.

Puis le président, d'une voix calme et claire, apporta toutes les précisions nécessaires sur les différentes revendications soumises par le bureau fédéral : Retraites et salaires furent encore une fois à l'ordre du jour.

Donc, chers camarades, confiance encore une fois dans l'action pratique et l'utilisation des moyens matériels et idéalistes pour réaliser nos buts syndicaux : amélioration des conditions de vie du travailleur, le tout nimbé par le rayonnement de l'idéal social chrétien.

Tous à l'œuvre ! L'union fait la force !

Le Secrétaire de propagande,
E. NICOLAS.

ACTION FEDERALE

Le Syndicat professionnel de la Marine de Toulon, à la date du 3 avril, a expédié au Ministre de la Marine trois requêtes fort intéressantes.

L'une, d'ordre local, demande la création, dans l'arsenal principal de Toulon, d'un restaurant coopératif qui, selon nos camarades, rendrait aux ouvriers toulonnais de très grands services.

Les deux autres requêtes sont d'ordre fédéral : 1^o Demande d'allocation horaire pour travaux dangereux, en faveur des ouvriers héliographes développant les papiers à sec à la vapeur d'ammoniaque ; 2^o Qu'il soit accordé un transport gratuit aux ouvriers de Rochefort transférés dans les autres ports et établissements, à l'occasion du décès d'un proche parent resté en Charente-Inférieure ou dans les environs.

Espérons que ces différentes revendications trouveront leur répercussion en séance de la S. C. P.

N'avons-nous pas encore sous les yeux un exemple de notre activité syndicale.

Le Secrétaire fédéral,
A. MICHEL.

J. S. C.

Dans le Messenger de juin, nous donnons un compte rendu de l'action menée par nos jeunes, notre groupe d'apprentis, qui se prépare à fêter comme il convient son 50^e adhérent, le 5 mai, à l'occasion de notre fête du travail.

Le Secrétaire de la J. S. C.
PAUL BRUNEAU.

SAINT-NAZAIRE

Permanence tous les dimanches, de 10 heures à 11 heures, au Siège social : 25, place Marceau

REUNION DU DIMANCHE 14 AVRIL

La séance est ouverte à 10 heures par Linger, assisté de Maillard et Beurrel. Sont présents : Mmes Baboteau, Guérin, et 2 conseillers. MM. Guillemot, A. Villeneuve, Lolicart, Allan, Radin, Granger, Lelièvre, Paillousson, Meignen, Ollivaud, et quelques conseillers.

Linger rappelle aux Syndicats qu'ils ont à adresser à Nantes, des réponses à différents questionnaires.

Puis il rend compte de son entrevue avec M. Crépel, Curé de Saint-Gohard, pour la constitution d'une section locale de la « Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure ». M. le chanoine Crépel donne tous pouvoirs à l'Union des Syndicats Chrétiens pour provoquer une réunion constitutive avec le concours des diverses œuvres des deux paroisses. Cette réunion est fixée au vendredi 19 avril.

Le Président des Employés rappelle ensuite le programme de la journée sociale du 28 avril :

Le matin, à 8 h. 30 : Séances d'Etudes, présidence de Gaston Tessier.

Rapports sur l'activité des syndicats masculins, par J. Maillard.

Rapports sur l'activité des syndicats féminins, par Mlle X...

Rapports sur l'activité et le recrutement des jeunes, par A. Villeneuve. Discussion générale.

A 11 h. 30 : Messe solennelle à Saint-Gohard. Allocution de M. le chanoine Crépel.

L'après-midi, à 16 heures, salle des fêtes du patronage Saint-Joseph : Conférence par Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C. : « Les Assurances Sociales et le devoir des Catholiques ». Intéressante partie récréative.

Les différents points de ce programme sont discutés et adoptés.

Les commissions d'organisation sont ensuite nommées.

Le Bourvellec, Lelièvre et Radin sont chargés de la partie récréative. Maillard, de l'organisation du repas ; Lolicart et Beurrel, de l'organisation financière ; Guillemot et Linger, Mmes Guérin et Raboteau, de la propagande.

Le Président se plaint ensuite de la désorganisation de l'Union Nazairienne dont il remplit tous les postes. On décide péniblement que Fredouillard, de Méans, et J. Maillard occuperont les postes de Secrétaires ; Lolicart et Meignen, de Trignac, ceux de trésoriers.

Guillemot et Villeneuve rappellent à tous la nécessité de contrôler leur inscription sur les listes prud'hommes.

La séance est levée à 11 heures.

PROPAGANDE

Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée par le syndicat de la métallurgie, M. Nicolas, propagandiste ouvrier de l'U. R. O., se rendait à Saint-Nazaire le 17 mars.

A 9 m. 1/2, M. Villeneuve, délégué de la métallurgie, remercie les nombreux syndiqués présents et présente le conférencier. Celui-ci, touché de l'accueil cordial qu'il reçoit, remercie, et transmet aux syndiqués nazairiens le salut des deux propagandistes ouvriers, Pérès et Bernard, dont tous ceux qui les ont entendus ont conservé un si bon souvenir, et le salut fraternel de tous les syndiqués d'Indret.

Laisant de côté les autres syndicats, il nous parle du syndicalisme chrétien chez les métallurgistes de la région, de son programme et de ses moyens d'action.

Il nous donne ensuite une description de tout ce qu'ont fait les syndicats libres d'Halvau : Maison des Syndicats, rue ou écoles, Société d'Habitations ouvrières Le Logis familial, Société de secours mutuels d'épargne, Coopératives, Chorale, Cercle d'études, J.S.C. Une telle floraison d'œuvres sociales devait fatalement être épuisée. Il invite tous les syndiqués à souscrire pour venir en aide aux familles ouvrières d'Halvau.

Il nous montre ensuite ce qui se fait à Indret : Indemnité de naissance, Bibliothèque (350 brochures, ouverte le samedi de 10 à 11 h. /2), Cercle d'étude d'hommes (réunion deux fois par mois), Jeunesse syndicaliste, Maison (en construction).

Il s'étend longuement sur cette question des jeunes : J. O. C., groupement d'apostolat moral et religieux ; J. S. C., groupement de formation de militants syndicalistes. Et il termine en souhaitant que les syndicats de Saint-Nazaire grandissent et prospèrent.

Lorsque les applaudissements eurent cessé, M. Villeneuve remercie le conférencier et ouvre la discussion. Parmi les nombreuses idées émises, une, faite par un cheminot, nous a particulièrement frappés, et a été retenue pour faire l'objet d'une étude entre les divers conseils syndicaux : « La question de la Salle ou Maison des Syndicats ».

SOUSCRIPTION

Liste de souscription de l'Union Nazairienne des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire pour venir en aide aux familles des ouvriers d'Halvau, en grève depuis le 20 septembre.

M. Romé, 4 fr.	M. Etienne Jéhan, 2 fr.
M. Jéhan père, 4 fr.	M. Louis Briand, 1 fr.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - GEMISERIE
- LINGERIE - CHAPELLERIE -

avec une assez forte majorité. A signaler, notamment, le cas de notre camarade Guillet, forgeron, qui a recueilli dans son groupe 57 voix, alors que le cégétiste (ex-délégué) n'en recueillait que six.

Ces succès partiels en font prévoir d'autres pour l'année prochaine.

Le Secrétaire : E. F.

NECROLOGIE

Nous avons eu la douleur de perdre notre camarade Henri David, contremaître au Chantier de Saint-Denis, mort des suites d'une longue maladie.

Nous présentons à Mme David, ainsi qu'à sa famille, nos sincères et chrétiennes condoléances.

Syndicat des Cheminots de Savenay

Place du Tribunal

REUNION DU 6 AVRIL 1929

Au cours de cette réunion, le camarade Chantreau, désigné comme trésorier, a pris possession de la caisse du groupe que le camarade Jossot avait tenu jusqu'ici d'une façon irréprochable. Le groupe ne pouvant déléguer un de ses adhérents au Congrès fédéral des 13 et 14 avril, à Paris, a donné pouvoir au camarade Douaud, de Saint-Nazaire, de le représenter également à ce Congrès. Après lecture des rapports devant être traités à ce Congrès, le groupe de Savenay fait confiance aux militants des Syndicats Professionnels pour l'aboutissement des revendications à l'ordre du jour.

Le bureau du groupe a été renouvelé ainsi :

Président, Fitamand Pierre ; Secrétaire, Pouplard Emile ; trésorier, Chantreau Eugène.

Le Secrétaire, Emile POUPLARD.

ANGERS

Position de la Jeunesse ouvrière devant le Syndicalisme

(Rapport de notre jeune camarade L. Bourrigault)

1° Que pensent des Syndicats les JEUNES TRAVAILLEURS ?

Je veux vous dire d'abord brièvement ce que font les jeunes ouvriers, en général, en face des syndicats : ils ne s'emballent pas pour eux et ne s'y engagent pas volontiers. Quand dans un atelier ou une usine un militant de la C. G. T. ou de la C. G. U. harcèle les jeunes, s'occupe d'eux, ceux-ci finissent par donner leur nom pour avoir la paix ; mais c'est à peu près à quoi se borne leur activité.

Parfois, dans un moment de grève ou de préparation d'une demande d'augmentation de salaire, on participe à une organisation syndicale, mais on abandonne le syndicat aussitôt la crise passée ou sitôt un premier échec.

De participation active à un syndicat durable, avec réunions régulières pour organiser une profession, il n'y en a pas de la part des jeunes. Voilà l'état d'esprit actuel dans notre milieu de jeunes.

Garric, dans son livre « Belleville », signale la même indifférence générale pour les syndicats à Paris.

Voici établie la façon ordinaire de penser des jeunes dont nous nous occupons dans les ateliers d'Angers.

Il n'y aura donc pas à lutter contre les embêtements des jeunes ouvriers pour les syndicats non chrétiens. Nous n'aurons donc pas en face de nous des jeunes apôtres d'un syndicalisme révolutionnaire. La seule offensive à contre-courant sera l'essai d'embrigadement de nos jeunes camarades par des militants âgés, qui les rechercheront pour avoir du nombre. Donc il faudra leur montrer le danger qu'il peut y avoir pour leur indépendance à suivre des chefs révolutionnaires qui les entraîneront un jour ou l'autre dans des histoires qui n'ont rien à voir avec la défense de l'organisation de la profession.

2° Que pensent des Syndicats les JOICISTES ?

Nous sommes convaincus que la classe ouvrière doit être groupée dans les syndicats vraiment professionnels qui, par leurs études et leur action continue, organisent et défendent chaque profession.

Nous sommes également convaincus que ces syndicats ne doivent pas rester émetteurs, mais se réunir dans une Confédération qui leur donne des principes chrétiens pour les orienter et qui puisse organiser des actions d'ensemble.

Naturellement notre doctrine syndicale est celle de la collaboration des classes : celle de l'encyclique *Reum Novarum*.

C'est pourquoi tout l'enseignement joiciste est rempli de cette idée que la place des ouvriers adultes se trouve dans les syndicats de la C. F. T. C. et qu'il doit exister, là, une véritable vie pouvant pénétrer tout le monde du travail.

Le joiciste revenu du régiment devra aller à son syndicat chrétien, et le créer s'il n'existe pas ; comme il va et travaille à sa section joiciste. C'est notre réponse à ceux qui font le reproche à notre groupement de lâcher ses membres à 21 ans.

En résumé, le syndicat chrétien est le prolongement, l'aboutissement de la section joiciste.

3° Quelle est la POSITION du JOICISTE de 16 à 20 ans en face du syndicat chrétien ?

Le joiciste est normalement membre du syndicat chrétien de sa profession, il n'y fera figure ni de dirigeant, ni de militant proprement dit, son activité étant prise par les problèmes plus spécialement propres à la jeunesse ouvrière et l'organisation joiciste lui prenant beaucoup de son temps ; mais il paiera sa cotisation, prendra part à toutes les manifestations syndicales et aux réunions importantes, de façon à s'initier à tous les problèmes généraux de la vie ouvrière.

Par ailleurs, le dirigeant ou le militant joiciste acquiert une formation technique et une habitude de l'apostolat et de l'effort désintéressé qu'il n'aura qu'à appliquer au syndicat, demain.

La J. O. C. forme des gens capables d'être des chefs si on a besoin d'eux.

4° Quels RAPPORTS D'ACTION auront le Syndicat chrétien et la J. O. C. ?

Le syndicat est à la section joiciste ce qu'est l'ouvrier joiciste vis à vis de l'apprenti ; il en sera le parrain et le tuteur normal.

La difficulté professionnelle dont souffre le jeune ouvrier sera levée grâce au concours du syndicat qui peut agir avec plus de poids dans certains cas près des patrons et de l'inspecteur du travail. L'intervention faite de cette façon n'aura pas l'inconvénient de « retomber sur le nez » du réclamant, elle sera faite aussi de façon plus posée par des hommes. C'est pourquoi il est recommandé au joiciste de ne jamais intervenir sans avoir signalé à son comité la difficulté pour que soit décidée la meilleure manière d'agir.

La C. F. T. C. aussi sera la conseillère pour toutes les questions d'organisation du travail des jeunes : contrat d'apprentissage, hygiène, sécurité, etc., etc.

Conclusion

L'action joiciste n'est qu'à son début et c'est par la vie journalière que s'établiront les règles pratiques des rapports avec la C. F. T. C.

Mais ce qui est acquis, c'est que la J.O.C. veut passer à la C. F. T. C. ses joicistes atteignant 21 ans, et durant tout leur passage à la J.O.C. leur donner une formation chrétienne, sociale et technique qui en fasse pour toute leur vie des syndiqués chrétiens instruits et conquérants.

POITIERS

OUVERTURE D'UN CERCLE

Toujours soucieux de voir se resserrer l'esprit de camaraderie qui existe à notre syndicat, le comité des Fêtes a pensé créer un cercle où un jour par semaine tous les syndiqués — les jeunes en particulier — pourront venir se distraire agréablement par des jeux qui seront mis à leur disposition.

Pour la bonne marche de ce cercle, un membre du Conseil Syndical sera présent à chaque réunion et un règlement sera établi et affiché.

Ce cercle a été ouvert le premier samedi d'avril.

Nous avons adopté le samedi comme étant le jour le plus propice pour ces réunions qui, nous l'espérons, seront des plus suivies.

Le Comité.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre ami Jorand Georges, ancien Président de notre Syndicat, vient d'être élu Vice-Président du Conseil de Prud'hommes, section commerciale.

Nos vives félicitations.

POUR LES JEUNES

Une personne charitable de la ville s'occupe activement de fonder à Poitiers une Caisse d'économie qui aura pour titre :

« Caisse d'économie en vue du mariage ».

Cette caisse aura pour but : d'encourager chez ses adhérents la pratique de l'économie continue et méthodique ; aujourd'hui plus nécessaire que jamais ; de susciter chez eux un effort personnel en vue de la constitution future d'un foyer ; de leur assurer une certaine somme disponi-

ble, pécule ou dot, pour subvenir aux frais de cette constitution.

Pour adhérer à la Caisse d'économie, il faudra avoir 13 ans au moins et 20 ans au plus ; faire partie du Syndicat et s'engager à faire un versement d'au moins 1 fr. par mois. A l'âge de 30 ans, l'adhérent cessera de faire partie de la Caisse.

Les versements seront faits entre les mains du Trésorier qui versera sur un livret de la Caisse d'Épargne postale (ou une autre) les sommes remises par l'adhérent.

Les primes allouées par la Caisse d'économie seront constituées : par la cotisation des membres donateurs et des membres bienfaiteurs ; par les intérêts ou autre profit pouvant provenir des sommes versées par les membres fondateurs, dons, etc., etc.

La répartition des primes sera faite une ou deux fois par an, elle aura lieu au prorata des versements effectués par les adhérents.

Le livret de la Caisse d'épargne sera conservé par le Trésorier, mais chaque adhérent recevra, au moment de son premier versement, un carnet individuel qui sera sa propriété.

La Caisse d'économie sera administrée par un Comité composé de 7 personnes dont 3 choisies parmi et par les adhérents.

Le Syndicat engage tous les jeunes gens à venir de suite donner leur adhésion à la Caisse d'Économie. Les adhésions seront reçues tous les Dimanches à la permanence du Syndicat, de 11 heures à midi. Les syndiqués qui auront besoin de renseignements complémentaires pourront également les demander à la permanence.

CHATELLERAULT

Visite de M. Poimboeuf

Le dimanche 27 janvier, nous avions l'avantage de recevoir la visite de notre ami Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Employés.

Arrivé de Poitiers dans l'après-midi, il fut reçu dans l'intimité, avant dîner, par nos camarades des bureaux syndicaux. Au cours de cette réunion, diverses questions furent soulevées et donnèrent lieu à d'intéressants échanges de vues : état de nos organisations, journée anglaise, assurances sociales, etc., etc.

A 20 h. 30 avait lieu, salle du Cercle Catholique, la conférence annoncée. Deux cents personnes environ avaient répondu à notre appel. Mais, parmi cet auditoire, combien peu de syndiqués ! Il est regrettable qu'un si grand nombre de nos camarades se soient abstenus d'assister à cette réunion, organisée spécialement pour eux et leurs familles, dans le but de leur faire passer une agréable soirée et de leur faire entendre un remarquable orateur venu pour eux. Certains avaient sans doute des empêchements légitimes, mais combien n'ont pas voulu faire l'effort qui aurait montré aux organisateurs et au conférencier leur attachement à la cause pour laquelle ceux-ci ne cessent de se dévouer. Nous sommes certains d'ailleurs qu'ils n'auraient pas regretté leur soirée.

Avec cette éloquence chaude et vibrante, cette sûreté de doctrine que nous lui connaissons déjà et qui, à maintes reprises, lui valurent de chaleureux applaudissements, l'orateur s'attacha à démontrer la nécessité de l'organisation de la profession. Les profondes transformations que subit notre régime économique moderne ont nécessairement leur répercussion sur les ressorts des divers éléments de la production et des échanges. De là, de graves problèmes : ajustement des salaires, rendu nécessaire par la stabilisation monétaire, rationalisation de la production, etc., dont la solution ne pourra être obtenue que par une étude minutieuse et approfondie menée, dans chaque profession par ceux qui y sont intéressés à divers titres. Pour que chacun puisse faire entendre sa voix, pour que les réformes envisagées ne lésent aucun intérêt légitime, il faut que la profession soit organisée, par le groupement de ses divers éléments : employeurs et employés, dans leurs syndicats respectifs qui seuls auront l'autorité nécessaire pour discuter de ces graves questions.

Le conférencier termina par un vibrant appel en faveur du syndicalisme chrétien qui, avec sa doctrine de fraternité et de justice, permettra aux transformations nécessaires de s'accomplir non dans le heurt des intérêts contraires, mais dans un esprit de confiance et constante collaboration, gage de paix sociale.

Une partie récréative : deux divertissantes petites comédies, chants, etc., termina fort agréablement cette bonne soirée. Nous tenons à féliciter et à remercier ici tous ceux et celles qui se sont dévoués à son organisation, ainsi que tous les amis de nos syndicats qui, par leur présence, nous ont apporté le réconfort de leur sympathie.

Notre reconnaissance va surtout à M. Poimboeuf, au contact duquel nous avons pu réchauffer notre zèle et dont les avis et conseils si précieux nous aideront à faire progresser notre mouvement.

Léon Harmel et le Pape Léon XIII acclamés à la Chambre

Du « Journal Officiel » :

M. DUVAL-ARNOULD. — Puisque cette année nous allons célébrer le centenaire d'un homme qui a particulièrement marqué sa place à cet égard, vous me permettez de prononcer le nom de Léon Harmel à cette tribune. Beaucoup d'entre vous savent ce qu'a été, ce qu'est aujourd'hui, relevée de ses ruines, cette usine de la région rouennaise, qui s'appelle le Val-des-Bois, où plusieurs générations d'une même famille de patrons ont vécu dans l'amitié de plusieurs générations d'ouvriers. (Applaudissements au centre et à droite.)

Quand bien même l'action de cette famille patronale n'aurait pas rayonné au-delà des quatre ou cinq cents familles ouvrières du Val-des-Bois, j'estime que Léon Harmel, transmettant à ses fils cet héritage paternel, a en se rendant ce témoignage qu'il avait su vivre une vie singulièrement utile et pleine. (Applaudissements.)

...Deux ans après, une voix qui devait retentir au loin, dans l'espace et dans le temps, s'élevait tout à coup, et, en termes d'une incomparable netteté, marquant tout ce qu'il y avait de faux et d'injuste dans l'individualisme économique et combien la prétendue liberté du contrat entre l'ouvrier isolé et le patron isolé, était en réalité un leurre, car cette liberté apparente scellait en réalité, on peut le dire, la servitude du plus grand nombre. (Applaudissements.)

Ecoutez, messieurs :

« Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord, notamment sur le chiffre du salaire : au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contrairement à la nécessité ou par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, qu'il refuse... c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. » (Vifs applaudissements à droite, au centre, à gauche et à l'extrême-gauche.)

Vous avez raison d'applaudir, messieurs : c'est une des plus belles pages de l'encyclopédie sur la condition des ouvriers du pape Léon XIII. Vous savez quel mouvement d'idées a suivi. (Nouveaux applaudissements.)

Les Jeunes et le Syndicat

A l'heure où la nécessité du syndicat se fait sentir de plus en plus, il est bon que les jeunes prennent conscience de leur devoir qui est de se syndiquer. Trop nombreux sont encore nos camarades de travail qui restent indifférents et négligent ce devoir, les uns parce qu'ils croient voir dans le syndicat une machine à payer des cotisations sans jamais bénéficier de quoi que ce soit, disent-ils, d'autres simplement par insouciance, etc., etc.

Ne soyons ni des uns, ni des autres, et comprenons bien la nécessité et l'intérêt que l'ouvrier a de se grouper pour la défense et l'amélioration des conditions d'existence de sa vie professionnelle.

Telons un coup d'œil autour de nous et nous remarquons que nos patrons nous donnent l'exemple en cette matière. Presque tous, à l'heure actuelle, sont syndiqués en de puissantes organisations. Ils voient, en effet, dans le syndicat, le moyen de défendre leurs intérêts. Est-ce que l'ouvrier n'aurait pas, lui aussi, de son côté, des intérêts et des droits à faire valoir et à défendre ?

Il faudrait être tout à fait ignorant pour croire que l'ouvrier n'a plus rien à réclamer, ou il faudrait être égoïste, tout en reconnaissant que des améliorations sont encore nécessaires, de laisser le soin de les revendiquer au nombre, trop petit encore, d'ouvriers syndiqués, et il faudrait être ingrat de bénéficier de ces améliorations en restant individualiste.

L'Histoire nous apprend, par exemple, que les ouvriers travaillaient autrefois quatorze et même parfois seize heures par jour ; sur ce point, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que c'était là un abus, même un scandale. Or, nous voyons également que, par suite de l'action revendicatrice de la classe ouvrière, des améliorations ont été apportées. C'est : la loi de dix heures, la loi fixant l'âge d'entrée en atelier à partir de 13 ans, puis ce furent les huit heures et, tout récemment, la loi des Assurances sociales. Ce sont là des réformes utiles et nécessaires pour le bien-être de tous.

Cependant ces réformes, acquises au prix

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER. IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

d'un travail lent et pénible, trouvent des adversaires près des gens qui se disent « amis du peuple », mais qui ne connaissent pas le peuple, car s'ils étaient sortis du peuple et s'ils avaient travaillé très péniblement pour gagner leur vie, ils n'insulteraient pas les ouvriers, à qui ils font appel, en qualifiant cette loi de huit heures de « loi de fainéantise », et les assurances sociales comme venant pousser les ouvriers à la paresse. Ces gens-là ne veulent pas que l'ouvrier, après avoir passé les plus belles années de sa vie à travailler, ait droit à l'adoucissement et à la reconnaissance lorsque trop vieux il lui serait bon de goûter un repos bien gagné. Ils prennent l'ouvrier pour une machine (même pas pour une machine, parce que le matériel coûte cher et qu'il faut l'épargner), et ils trouvent que, ses forces usées, l'ouvrier doit être donné à la charité publique s'il ne veut pas mourir de faim. On voit bien que, pour ces ennemis du peuple, l'argent ne coûte pas cher. Que leur importe la misère de l'ouvrier, pourvu que leur existence soit douce.

Eh ! bien, jeunes ouvriers, si vous voulez que la loi de huit heures soit respectée, que vos salaires soient réajustés, en un mot que votre vie de travailleurs s'améliore afin de connaître le maximum de bien-être auquel elle a droit, syndiquez-vous au plus tôt dans un syndicat de la C. F. T. C.

LE JEUNE MILITANT.

(La Voix Sociale).

La Grève rompt-elle le Contrat de travail ?

Quelques-uns de nos camarades ont été émus d'un jugement de la Cour de Cassation, cassant la sentence d'un Conseil de prud'hommes de province, allouant des dommages-intérêts à un employé de banque, qui avait participé à la grève de 1925 et n'avait pas été repris.

Il est de jurisprudence constante à la Cour de Cassation que, non seulement la grève rompt le contrat de travail, mais encore qu'elle ne dispense pas les salariés d'un préavis en usage dans leur profession, avant de se mettre en grève ; le salarié qui se met en grève sans avoir donné ce préavis, s'il y a lieu, s'expose à être condamné à payer à son employeur une somme égale au délai-congé en usage dans la profession.

C'est ainsi que la 7^e Chambre du Tribunal civil de la Seine, qui juge les appels du Conseil de Prud'hommes de Paris a, le 7 mai 1921, confirmé un certain nombre de jugements de la section du Commerce, en déclarant en particulier que « l'exercice du droit de grève par les employés, aussi bien que celui du lock-out par les patrons, est conciliable avec l'observation du délai de préavis en usage. Patrons et salariés n'ont qu'à s'aviser, en temps utile, qu'ils useront de leur droit à l'expiration du délai de préavis. Ainsi seront respectés les usages imposés par les nécessités du commerce et la sécurité de tous, et, en même temps, les droits donnés par la liberté. »

Au cours de la grève des ouvriers chrétiens verriers de Laignelet, en 1921, qui se termina par la création de la « Verrière coopérative », dont nous avons à diverses reprises entretenus nos lecteurs, le directeur de la verrerie assigna devant le juge de paix, jugeant en matière prud'homale, chacun de ses ouvriers en grève en paiement de 500 fr. de dommages-intérêts solidairement ; le directeur demandait en même temps 40.000 francs de dommages-intérêts pour avoir abandonné le verre en fusion.

Après une longue enquête, qui n'a pas pris moins de vingt heures d'audience, le juge de paix, suivant notre ami M^r Georges Piot, avocat des grévistes, constatant que la grève avait été motivée par la faute du patron, qui avait renvoyé le secrétaire du Syndicat sans qu'il ait eu faute professionnelle, et qu'un préavis formel avait été donné par les grévistes, qui avaient averti plus d'un mois à l'avance

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

Y^{ve} GUILMET-FERRADOU
SUCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TÉLÉPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

Au Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million

AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

qu'il y aurait grève en cas de renvoi du secrétaire du Syndicat a débouté le directeur de toutes ses demandes.

Sur la question de principe, le jugement adoptant la jurisprudence de la Cour de Cassation, déclare que la grève constitue une rupture du contrat de travail. Mais, faisant état des dispositions précises et concordantes des témoins, il constate que les ouvriers ne se sont mis en grève que sous un sentiment de solidarité parfaitement légitime ; que leur attitude n'a point cessé, après comme avant l'ouverture du conflit, d'être calme, modérée, respectueuse même de l'autorité patronale ; que, du côté du directeur de la verrerie, on ne saurait, au contraire, rencontrer le même esprit de conciliation, ni le respect des droits syndicaux, qu'enfin il ressort nettement des débats que les délais de préavis ont été amplement respectés par les ouvriers.

Ce jugement fut confirmé en Cour de Cassation. Nous pourrions citer de nombreux jugements confirmant cette jurisprudence ; aussi, tant que ne sera pas modifiée la législation sur ce point, il y a lieu de s'en tenir aux données suivantes : la grève ou le lock-out rompent le contrat de travail et ne dispensent pas de donner le préavis d'usage dans la profession.

M. A.

Le Rail Nord-Africain, nov. 1928.

Quelques nouveaux Sports féminins

Nous les recommandons très instamment

En ce moment où les jeunes filles veulent rivaliser avec les jeunes gens sur le terrain des sports, c'est peut-être l'occasion de leur rappeler un certain nombre de sports anciens dont l'abus n'est pas à craindre et qui assurent à celles qui les pratiquent santé, fraîcheur et économie.

Le Balaying. — Ce sport se pratique avec un instrument en forme de T, dont la traverse est munie de longs poils. On frotte le parquet avec cette partie velue.

Le Pluming. — On prend alors un autre instrument fait d'un manche et d'un bouquet de plumes, que l'on promène sur les meubles et les murailles pour faire tomber la poussière sur le sol.

Le Ciring. — Les précédents mouvements ont exercé les bras. On exerce les jambes en exécutant, à travers la chambre, les mouvements de patinage, les pieds munis de fortes broches, jusqu'à ce que le parquet ait acquis un beau poli. Cet exercice a l'avantage de développer tous les muscles des membres inférieurs.

Le Lawing. — Après avoir trempé dans

Société Electrique de l'Ouest

Ancienne Maison GOURAUD, A. HARDY, suc., 10 bis, rue Copernic, NANTES

Toute l'Installation électrique

T.S.F. Le nouveau 4 lampes sur cadre
Pureté absolue — Sélectivité parfaite

Maison de T.S.F. la plus ancienne de la Région pouvant donner le maximum de garanties. Téléphone 142-77

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY

Téléphone 131-79 2, Quai du Bouffay - NANTES Téléphone 131-79

Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jedis et Samedis, Vente-Réclame
Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place

342 Emplois ont été offerts aux Élèves pendant l'année 1928

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



COUPE, COUTURE ET MODE

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**COMPAGNIE NANTAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR**
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises
sur la Loire,
les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Eté

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,
Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces -
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISSELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

*Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de*
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & Co
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ^r
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

*Madame ! pour être bien coiffée
allez choisir votre*
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
- Beau Choix de Meubles solides et garantis -
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES
MACHINES A COUDRE
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5% aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

CYCLES "RAPIDE-OUEST"
ACCESSOIRES ET RÉPARATIONS
Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres du Syndicat Chrétien

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Syndicat des Cheminots du P. O.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 17 février 1929
SÉANCE DU MATIN
L'assemblée générale du Syndicat P. O. s'est tenue le dimanche 17 février 1929, au siège social, 5, rue Cadet.
La première séance est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de Oudin, président du Syndicat P. O., assisté de Gillet, secrétaire général ; Labonne, membre du bureau syndical P. O., ainsi que nos amis et camarades Tandonnet, du réseau P. L. M. et Montals, du Contrôle commun, représentant le bureau fédéral. Sont en outre présents : Aubin, trésorier général du Syndicat P. O.; Bonnet Georges, trésorier-adjoint ; Calmels, Godmet, Servantie, Tourlière, membres du bureau syndical.
Les groupes suivants ont envoyé des délégués : Angers (Giron) ; Bordeaux P. O. (Lehoux) ; Brive (Najac et sa fille) ; Châtelleraut (Roy) ; Dourdan (Laur) ; Ivry-sur-Seine (Trasbot) ; Juvisy-Athis (Béchaud, Bidard et Lhoté) ; Limoges (Descadot et Maugé) ; Orléans (Johannin et Vantenat) ; Paris-Austerlitz (Gadais et Maurel) ; Tours (Gliéverec) ; Ussel (Pradel) ; Vannes (Roux et Paty).
S'étaient excusés : MM. Lacassaigne et Masson, vice-présidents du Syndicat ; Rio, secrétaire-adjoint ; Piron, membre du bureau et Cuzol, membre de la Commission de contrôle, ainsi que les groupes de Angoulême, Bourges, Breigny-Arpaon, Nantes, Penchot, Périgueux, Saint-Nazaire, Saint-Sulpice-Laurière, Savenay et Tulle.
N'avaient pas répondu à la convocation et ne s'étaient pas excusés : MM. Rivière, trésorier de l'Actionnariat qui expose, avec toute sa compétence, la situation très florissante et de plus en plus prospère de ce service annexe, appelé à rendre les plus grands services à la classe ouvrière cheminote. Le groupe de Brive est cité comme exemple ainsi que celui d'Ussel. Le premier, en quelques mois, avec un grand nombre d'adhérents, a fourni une somme rondelette, le second, dans le même temps a placé douze nouveaux carnets. Des félicitations très chaleureuses leur sont adressées. Ces résultats ont permis de réaliser un bénéfice net annuel de 2.000 fr. En raison de la situation prospère de la Caisse, le taux des intérêts est maintenu à 5 %. De plus, en 1929, nous aurons neuf (9) représentants à l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie, qui a lieu le 22 mars, ce qui représente un minimum de 360 actions. Les représentants de notre Syndicat à cette assemblée sont désignés. Gillet rappelle qu'une réunion devant cette assemblée aura lieu avec le concours de notre ami Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., membre du Conseil supérieur du travail et conseiller prud'homme de la Seine, pour examiner les questions que nous soumettrons à l'attention de l'Assemblée. Sur demande de Tandonnet, du bureau fédéral, représentant le P. L. M., Servantie fournira tous renseignements sur notre actionnariat pour le Congrès de l'Union des Syndicats P. L. M. qui a lieu le 10 mars à Clermont-Ferrand, afin de donner plus d'élan à la caisse d'actionnariat de ce réseau.
Après des demandes d'explications de Gléverec (Tours), et Lehoux (Bordeaux P. O.), auxquelles Oudin et Servantie répondent, la séance du matin est levée à 11 h. 15 et chacun des présents promet de se retrouver pour le repas en commun qui a lieu au rez-de-chaussée, au restaurant du Syndicat des employés.
Le secrétaire de séance,
M. JOHANNIN, groupe d'Orléans.

Chemises sur Mesure
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
Cheminier
1, rue des Carmes - NANTES
près la Place du Change
- Escompte de 5 % aux Syndiqués -

EXPERTISE IMMOBILIÈRE
G. CADOU
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT
48, rue Desaix - NANTES
TÉLÉPHONE 126.32
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleers - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

Idées à s'incruster dans la Tête
Les Américains sont pratiques et avisés. Jamais aucun peuple n'a assuré un tel confort social pour le plus grand nombre. Sur cent dix millions d'électeurs, ils n'ont pas élu un seul communiste à leur Chambre des Représentants.
Pas un seul !
Pas un seul !
Pas un seul !
Comme ils considèrent que le socialisme, plus ou moins marxiste, n'est qu'un succédané du communisme, ils n'ont élu à leur Chambre des Représentants, à leur Sénat, Qu'un seul socialiste, un seul.
Et il n'est pas vraiment Américain. C'est un Allemand, pas encore adapté à la mentalité du pays. Tout le monde, aux États-Unis, se moque de lui. On le considère comme une pièce de musée, un échantillon des âges préhistoriques, du temps où, faute de science et d'intelligence appliquée, les hommes ne savaient point s'y prendre pour assurer la civilisation.
Dès lors, les Américains n'arrivent pas à saisir que des peuples entiers, par routine, rêve, littérature, manque d'esprit, théorie, tournent le dos à la solution qu'ils ont trouvée.
Les Américains des Etats-Unis trouvent de plus en plus stupides le communisme, le marxisme et la guerre des classes. Ils les trouvent stupides parce qu'ayant fait tout le contraire en perfectionnant le capitalisme et la collaboration générale, ils ont réalisé un confort social à nul autre pareil.
(L'Animateur des Temps nouveaux).

CHAUSSURES
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants
FLEURY, Père et Fils
7, Place Saint-Pierre
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelasseur) NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

LA SEULE VRAIE POLITIQUE.
LE SEUL REMÈDE A LA VIE CHÈRE :
**L'Organisation scientifique
de la Production et des Echanges**
Faites une analyse attentive des événements dans l'orbite desquels vous évoluez, et vous serez édités sur l'illogisme qui la gouverne ; extrapolez en passant à la Nation et, de là, à l'humanité, et vous mesurerez l'énormité du gaspillage.
Les exemples abondent et suffiraient à remplir des volumes. Les plus flagrants sont :
Le déplacement inutile des choses et des individus.
Le gaspillage des gestes et des paroles.
Le mauvais emploi des compétences et des aptitudes.
L'imprévu des besoins.
Les pertes de temps dues à l'absence d'interchangeabilité et à la privation des rechanges.
L'irrégularité dans la répartition du travail.
Le désordre dans les approvisionnements.
Dans la science nouvelle de l'organisation scientifique.
(L'Animateur des Temps nouveaux).

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBÉ
Raymond PAILLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, Père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 123.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
A. Bilon & Ancelin
ENTREPRENEURS
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

Serrurerie d'Art et de Bâtiment
André ROBIN
7, Rue Franklin - NANTES
Téléphone 129.71

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

VINS EN GROS
Joseph JACOB
16, rue Porte-Neuve, 16
NANTES
Spécialité de Vins Fins
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes,
6, rue de Bel-Air.

FAÇON et RÉFECTION de LITERIE
Matelas - Sommier - Lits-Cage
Édredons - Couvre-Pieds
DESINFECTION - RÉPARATION
Plumes - Duvets - Laines - Crins
OLIVIER-DOUSSOT
11, Rue de Bel-Air - NANTES
Maison de confiance - Prix Modérés
On blanchit spécialement aux Familles du Syndicat Chrétien

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANÇEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

Après l'appel fait par le secrétaire-général, la parole est donnée à Servantie, trésorier de l'Actionnariat qui expose, avec toute sa compétence, la situation très florissante et de plus en plus prospère de ce service annexe, appelé à rendre les plus grands services à la classe ouvrière cheminote. Le groupe de Brive est cité comme exemple ainsi que celui d'Ussel. Le premier, en quelques mois, avec un grand nombre d'adhérents, a fourni une somme rondelette, le second, dans le même temps a placé douze nouveaux carnets. Des félicitations très chaleureuses leur sont adressées. Ces résultats ont permis de réaliser un bénéfice net annuel de 2.000 fr. En raison de la situation prospère de la Caisse, le taux des intérêts est maintenu à 5 %. De plus, en 1929, nous aurons neuf (9) représentants à l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie, qui a lieu le 22 mars, ce qui représente un minimum de 360 actions. Les représentants de notre Syndicat à cette assemblée sont désignés. Gillet rappelle qu'une réunion devant cette assemblée aura lieu avec le concours de notre ami Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., membre du Conseil supérieur du travail et conseiller prud'homme de la Seine, pour examiner les questions que nous soumettrons à l'attention de l'Assemblée. Sur demande de Tandonnet, du bureau fédéral, représentant le P. L. M., Servantie fournira tous renseignements sur notre actionnariat pour le Congrès de l'Union des Syndicats P. L. M. qui a lieu le 10 mars à Clermont-Ferrand, afin de donner plus d'élan à la caisse d'actionnariat de ce réseau.
Après des demandes d'explications de Gléverec (Tours), et Lehoux (Bordeaux P. O.), auxquelles Oudin et Servantie répondent, la séance du matin est levée à 11 h. 15 et chacun des présents promet de se retrouver pour le repas en commun qui a lieu au rez-de-chaussée, au restaurant du Syndicat des employés.
Le secrétaire de séance,
M. JOHANNIN, groupe d'Orléans.

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

REPAS EN COMMUN
D'accord avec nos camarades des Syndicats d'ouvriers chrétiens de la région parisienne, qui tenaient, le même jour leur Congrès annuel, nous nous restaurons pour pouvoir continuer nos séances de travail. A l'heure des toasts, Oudin, président du Syndicat P. O. se lève, et après avoir excusé nos amis ; Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., retenu à Angers par le Congrès annuel de l'Union Régionale des Syndicats chrétiens de l'Ouest, et M. l'abbé Goimard, et salué la présence à notre table de notre ami Montals, représentant le bureau fédéral, porte un toast à la santé des cheminots, des ouvriers, et de leurs familles et remercie Dufour, président des Syndicats Chrétiens d'ouvriers de la région parisienne d'avoir bien voulu nous autoriser à participer au même repas en commun, ce qui montre bien que tous les Syndicats affiliés à la C. F. T. C. sont heureux de se rencontrer en toutes occasions afin de resserrer les liens qui les unissent par la même doctrine. Après avoir écouté le discours de M. Dufour, les cheminots quittent la salle du restaurant pour continuer le travail de la journée.
GADAIS, de Paris-Austerlitz.
(A SUIVRE).

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE
FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE,
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER, 22 NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

Le problème social ne peut se résoudre que moyennant une solution juste du problème de notre nature et de notre destinée.
THELLIER DE PONCHEVILLE.
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & Co, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

Pour toutes vos Assurances :
INCENDIE
ACCIDENTS
AUTOMOBILES
VIE, etc.
Consultez :
A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES

Tél. 123.28
NANTES FAITES TOUS VOS ACHATS A **LA CHATELAINÉ** SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -